

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°46 du 27 novembre 2009

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°6

ARRÊTÉ N° 184

portant modification nominale du cercle du 1er et 2e régiment de chasseurs de Thierville-sur-Meuse (Meuse).

Du 10 novembre 2009

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « administration générale droits individuels » ; bureau « études juridiques ».*

ARRÊTÉ N° 184 portant modification nominale du cercle du 1er et 2e régiment de chasseurs de Thierville-sur-Meuse (Meuse).

Du 10 novembre 2009

NOR D E F T 0 9 5 2 8 5 0 A

Références :

Code de la défense.

Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, 2001, p. 2921. ; BOEM 135.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°46 du 27 novembre 2009, texte 6.

Art. 1er. Le cercle du 1^{er} et 2^e régiment de chasseurs de Thierville-sur-Meuse (Meuse) prend l'appellation de cercle du 1^{er} régiment de chasseurs de Thierville-sur-Meuse à compter du 1^{er} août 2009 (régularisation).

Art. 2. Le général commandant la région terre Nord-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Jean-Pierre DUPUY.